



CHARTRE DU JOUEUR

En adhérant à l'ESP Basket Club de Pompignac, le joueur s'engage à :

- se conformer aux règles de fonctionnement définies par les statuts et le règlement intérieur de l'association ;
- respecter l'encadrement et le travail de toute nature des bénévoles ;
- participer à tous les entraînements, matchs et autres séances proposés ;
- être ponctuel aux entraînements et rencontres sportives, ou prévenir le cas échéant de tout retard ou absence ;
- accepter, après discussion éventuelle, les choix sportifs de l'entraîneur et du club ;
- faire preuve d'esprit sportif sur le terrain et de respect pour les adversaires, les officiels et le public ;
- placer les résultats de l'équipe avant les intérêts personnels ;
- prendre en charge toute pénalité réglementaire et frais engendrés par son comportement personnel, frais disciplinaires, fautes techniques (> 3), absence du port de ceinture de sécurité dans les trajets assurés par autrui ;
- utiliser avec soin les locaux et le matériel mis à disposition, à domicile et à l'extérieur, signaler tout dysfonctionnement, prendre en charge le lavage des tenues (soit à tour de rôle, soit personnellement) ;
- contribuer à l'organisation des rencontres sportives par l'arbitrage, la tenue de la table de marque ;
- participer autant que faire ce peu aux manifestations et temps forts de la vie du club.

Tout joueur ayant pris sa licence dans le club est supposé avoir pris connaissance de cette charte et l'avoir acceptée.

ESP Basket Club 33370 POMPIGNAC Tél 05 56 72 94 75 - 05 56 72 43 69

<http://basketpompignac.free.fr/>